
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 17 juin 2021 à 10 h
En vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga
Madame Karine BOIVIN ROY, conseillère du district de Louis-Riel
Madame Suzie MIRON, conseillère du district de Tétéraultville

ABSENCES :

Monsieur Pierre LESSARD-BLAIS, maire d'arrondissement
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Serge VILLANDRÉ, directeur d'arrondissement
Monsieur Stéphane BROSSAULT, directeur de la direction des travaux publics
Monsieur Réjean Boisvert, chef de division à la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Madame Patricia PLANTE, Directrice de la direction de la culture des sports des loisirs et du développement social
Madame Dina TOCHEVA, secrétaire d'arrondissement
Madame Annick BARSALOU, secrétaire d'arrondissement substitut

Ouverture de la séance.

La mairesse suppléante de l'arrondissement, madame Suzie Miron, déclare la séance ouverte à 10 h 07.

CA21 27 0181

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Suzie MIRON

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

Déclarations des élu(e)s.

Aucune déclaration.

Période de questions des citoyens.

Aucune question n'est posée.

CA21 27 0182

Accorder des contributions financières d'une somme totale de 85 492 \$ aux 10 organismes désignés dans le sommaire décisionnel dans le cadre du Programme Animations extérieures 2021 et approuver les protocoles d'entente à cette fin.

Il est proposé par Suzie MIRON

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'approuver les protocoles d'entente entre la Ville de Montréal et les 10 organismes désignés dans le sommaire décisionnel dans le cadre du Programme Animations extérieures 2021.

D'accorder des contributions financières représentant une somme totale de 85 492 \$ répartie de la façon suivante :

Organisme	Montant provenant de la Division sports et loisirs	Montant provenant de la politique de soutien financier 2021
Centre Communautaire Hochelaga	9 754 \$	
Corporation d'animation des places publiques	8 000 \$	
L'École et les arts		16 000 \$
La Maison des Familles de Mercier-Est	5 000 \$	
Mercier-Ouest quartier en santé	24 000 \$	
Service des loisirs St-Clément	3 500 \$	
Service des loisirs Ste-Claire	2 500 \$	
Service des loisirs St-Justin	3 500 \$	
Société d'animation de la Promenade Bellerive	5 000 \$	
Le Théâtre de la botte trouée	2 746 \$	5 492 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer les protocoles d'entente au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1214252002

CA21 27 0183

Accorder une contribution financière à L'Anonyme, pour une somme de 8 327,97 \$, provenant du budget de soutien des élu(e)s pour l'année 2021.

Il est proposé par Suzie MIRON

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'accorder une contribution financière de 8 327,97 \$ à l'organisme L'Anonyme, pour la réalisation du projet de Maison de chambres, situé au 3629, rue Sainte-Catherine Est.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1213264012

CA21 27 0184

Autoriser le dépôt de deux demandes de subvention au Programme des installations sportives extérieures de la Ville de Montréal (PISE) 2022-2025, et autoriser monsieur Stéphane Brossault, directeur à la Direction des travaux publics, à signer tout engagement relatif à cette demande.

Il est proposé par Suzie MIRON

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'autoriser le dépôt de deux demandes de subvention au Programme des installations sportives extérieures de la ville de Montréal (PISE) 2022-2025, pour le projet d'aménagement du mur de protection du terrain de tir à l'arc au parc Pierre-Bédard et le projet d'éclairage du terrain de soccer synthétique au parc St-Donat.

D'autoriser monsieur Stéphane Brossault, directeur de la Direction des travaux publics, à signer tout engagement relatif à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1218879003

CA21 27 0185

Autoriser monsieur Stéphane Brossault, directeur à la Direction des travaux publics, à procéder à l'aliénation à titre gratuit, des huit tours d'éclairage démantelées du terrain de baseball du parc Clément-Jetté Nord, à l'entreprise en récupération de métaux Alpha Peintureco 1975 ltée.

Il est proposé par Suzie MIRON

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'autoriser monsieur Stéphane Brossault, directeur de la Direction des travaux publics, à procéder à l'aliénation à titre gratuit, des huit tours d'éclairage démantelées du terrain de baseball du parc Clément-Jetté Nord, à l'entreprise en récupération de métaux Alpha Peintureco 1975 ltée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1219152002

CA21 27 0186

Autoriser l'occupation du domaine public pour divers événements et édicter des ordonnances permettant la fermeture de rues, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non alcooliques ainsi que la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement, pour l'année 2021.

Il est proposé par Suzie MIRON

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2021 (partie 3).

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2021 (partie 3).

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant la fermeture de rues ou d'entraves à la circulation selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2021 (partie 3).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1214252001

Période de questions des membres du conseil.

Aucune question n'est posée.

70.01

Levée de la séance.

Considérant que l'ordre du jour est complété, la maire d'arrondissement suppléante, madame Suzie Miron déclare la séance levée à 10 h 10.

70.02

Pierre LESSARD-BLAIS
maire d'arrondissement

Dina TOCHEVA
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 juillet 2021.